



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi trois novembre deux mille quatorze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présentes : Mesdames Manon Lambert, directrice générale et Diane Lavoie-Lareau, secrétaire.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19 h 33, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**14-11-155 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Panier de Noël
- b) Intersection des rues de l'Église et Communautaire – Pavage détérioré

**14-11-156 POINT 4  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2014**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 octobre 2014 soit approuvé.

14-11-157

**POINT 5**  
**CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – OCTOBRE 2014**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1400308 à D1400341, totalisant 11 305,43 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2014;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1400491 à CP1400540, totalisant 103 016,83 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2014;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

14-11-158

**POINT 6**  
**CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- M. Sylvain Pagé, député – Confirmation de la subvention de 15 000 \$ - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015.
- Ministère des Transports du Québec – Zones de 70 km/h aux approches du village sur la Route 309 – Demande refusée.
- Postes Canada – Modification des heures d'ouverture du bureau de poste de Mont-Saint-Michel – Dossier à l'étude.

**POINT 7**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

**POINT 8**  
**DÉPÔT – RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

---

ATTENDU QUE monsieur le Maire doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité, conformément à l'article 955 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE monsieur le Maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention relative à la rémunération et à l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil a reçues de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, d'un organisme mandataire de la municipalité ou d'un organisme supra municipal, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

ATTENDU QUE monsieur le Maire doit déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le 11 novembre 2013;

Le Maire dépose donc le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Mont-Saint-Michel et la liste concernant les contrats conclus depuis le 11 novembre 2013, et ce conformément à l'article 995 du *Code municipal*.

**14-11-159**

**POINT 9  
PUBLICATION – RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION  
FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

---

ATTENDU QUE le texte du rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou publié dans le journal distribué sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le texte du rapport sur la situation financière de la municipalité soit publié dans un journal local, conformément à l'article 955 du *Code municipal*.

**14-11-160**

**POINT 10  
ADOPTION DU RÈGLEMENT 14-161 AMENDANT LE RÈGLEMENT 89-86  
RELATIF À L'INTERDICTION DE CIRCULER AVEC UN CAMION LOURD  
CHARGÉ DE BOIS OU DE MÉTAL ET CAMION LOURD FAISANT LE  
TRANSPORT DE MACHINERIES LOURDES**

---

ATTENDU l'avis de motion portant le numéro 14-10-138 donné lors de la séance régulière tenue le 6 octobre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 14-161 amendant le règlement 89-86 relatif à l'interdiction de circuler avec un camion lourd chargé de bois ou de métal et camion lourd faisant le transport de machinerie lourdes soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

## RÈGLEMENT 14-161

### **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 89-86 RELATIF À L'INTERDICTION DE CIRCULER AVEC UN CAMION LOURD CHARGÉ DE BOIS OU DE MÉTAL ET CAMION LOURD FAISANT LE TRANSPORT DE MACHINERIES LOURDES**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a adopté le règlement 89-86 relatif à l'interdiction de circuler avec un camion lourd chargé de bois ou de métal et camion lourd faisant le transport de machineries lourdes, le 5 septembre 1989;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'harmoniser la réglementation concernant l'article 6 sur les « pénalités »;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT QUE :

**ARTICLE 1.-** L'article 6 sur les « PÉNALTÉS » du règlement 89-86 intitulé « *Règlement relatif à l'interdiction de circuler avec un camion lourd chargé de bois ou de métal et camion lourd faisant le transport de machineries lourdes* », soit modifié en le remplaçant par le suivant :

« **ARTICLE 6.- PÉNALTÉS** Quiconque contrevient à l'article 1 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 175 \$ et maximale de 525 \$, telle que prévue à l'article 315.2 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q. c. C-24.2). »

**ARTICLE 2.-** Le présent règlement entre en force conformément à la loi.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale

Avis de motion : 6 octobre 2014  
Adoption : 3 novembre 2014  
Entrée en vigueur: 4 novembre 2014

### **POINT 11 DÉPÔT – LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2014**

---

Le conseil prend acte de la liste des arrérages de taxes en date du 3 novembre 2014, déposée par madame Manon Lambert, directrice générale, conformément à l'article 1022, alinéa 1 du *Code municipal*.

14-11-161

**POINT 12**  
**RECONDUCTION 2014 DES ENTENTES INTERMUNICIPALES SUR LES**  
**ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX**

---

ATTENDU l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Ferme-Neuve et les municipalités du secteur de la Lièvre visant l'exploitation et le financement du centre sportif Ben-Leduc, lequel est reconnu comme activités et équipements supralocaux;

ATTENDU l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Laurier et les municipalités du secteur de la Lièvre visant une participation financière à l'exploitation du centre culturel et récréatif de Mont-Laurier;

ATTENDU QUE lesdites ententes sont échues depuis le 31 décembre 2012 et qu'elles prévoyaient une année additionnelle en cas de non-renouvellement à cette même date;

ATTENDU la volonté des parties à l'entente de poursuivre les discussions en 2014 en vue de son renouvellement, et pour ne pas pénaliser les citoyens non résidants lors des inscriptions ou participation à des activités;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel reconduise lesdites ententes portant sur l'exploitation et le financement des équipements et activités reconnus comme supralocaux, et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.
2. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Ferme-Neuve et à la Ville de Mont-Laurier.

**POINT 13**  
**DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES**  
**MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil suivants déposent à la directrice générale une déclaration de leurs intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit :

- M. André-Marcel Évéquoz, maire
- M. André Trudel, conseiller – Sièges # 1
- Mme Manon Cadieux, conseillère - Sièges # 2
- M. Éric Lévesque, conseiller – Sièges # 3
- M. Aurèle Cadieux, conseiller – Sièges #4
- M. Pascal Bissonnette, conseiller – Sièges #5
- Mme Mireille Campeau, conseillère, Sièges #6

Que le rapport de la directrice générale et le présent dépôt soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

14-11-162

**POINT 14**  
**CALENDRIER 2015 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

ATTENDU l'article 148 du Code municipal qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel adopte le calendrier des séances régulières pour l'année 2015 qui se tiendront à 19 h 30 aux dates suivantes :

- Lundi 12 janvier 2015
- Lundi 2 février 2015
- Lundi 2 mars 2015
- Lundi 13 avril 2015
- Lundi 4 mai 2015
- Lundi 1<sup>er</sup> juin 2015
- Lundi 6 juillet 2015
- Lundi 3 août 2015
- Lundi 14 septembre 2015
- Lundi 5 octobre 2015
- Lundi 2 novembre 2015
- Lundi 7 décembre 2015

**14-11-163**

**POINT 15**  
**ESPACE PUBLICITAIRE – GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES DES HAUTES-LAURENTIDES**

---

ATTENDU la publication de la 23<sup>e</sup> édition du *Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides*;

ATTENDU que le *Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides* est un outil d'accueil indispensable pour notre région;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat d'un espace publicitaire dans le « *Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides – Édition 2015* » pour un montant de 445 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit imputée au budget 2015.

**14-11-164**

**POINT 16**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LÉGION ROYALE CANADIENNE**

---

ATTENDU la demande d'aide financière de la Légion Royale Canadienne de Mont-Laurier pour l'organisation de la cérémonie du jour du souvenir qui se tiendra le 9 novembre prochain;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel avise la Légion Royale Canadienne de Mont-Laurier et son comité organisateur du jour du souvenir 2014, qu'elle ne donnera pas suite à leur demande d'aide financière et souhaite audit comité tout le succès possible dans la réalisation de leur événement.

**14-11-165**

**POINT 17**  
**ORGANIGRAMME – PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

---

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel reconnaît que sa municipalité peu être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée.
2. QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile :
  - Maire - Conseil  
**André-Marcel Évéquoz, maire**  
**André Trudel, conseiller**  
**Manon Cadieux, conseillère**  
**Éric Lévesque, conseiller**  
**Aurèle Cadieux, conseiller**  
**Pascal Bissonnette, conseiller**  
**Mireille Campeau, conseillère**
  - Coordonnateur municipal de sécurité civile :  
**Manon Lambert, directrice générale**
  - Coordonnateur de site :  
**André-Marcel Évéquoz, directeur du Service sécurité incendie**  
Substitut : **Sylvain Doré, officier au Service sécurité incendie**
  - Responsable de la mission Administration :  
**Manon Lambert, directrice générale**  
Substitut : **Diane Lavoie-Lareau, secrétaire**
  - Responsable de la mission Communication :  
**Diane Lavoie-Lareau, secrétaire**  
Substitut : **Mireille Campeau, conseillère**
  - Responsable de la mission Services aux sinistrés :  
**Manon Cadieux, conseillère**  
Substitut : **Pascal Bissonnette, conseiller**
  - Responsable de la mission Sécurité des personnes :  
**Sûreté du Québec**
  - Responsable de la mission Sécurité incendie :  
**André-Marcel Évéquoz, directeur du Service sécurité incendie**  
Substitut : **Sylvain Doré, officier au Service sécurité incendie**
  - Responsable de la mission Services techniques :  
**Jacquelin Millette, inspecteur municipal**  
Substitut : **Éric Lévesque, conseiller**
  - Responsable de la mission Transport :  
**Aurèle Cadieux, conseiller**  
Substitut : **André Trudel, conseiller**

**POINT 18**  
**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

**A) PANIERS DE NOËL**

Madame la conseillère, Manon Cadieux, demande si la Municipalité contribuera financièrement à une campagne de paniers de Noël sur son territoire. Monsieur le maire annonce que le Service sécurité incendie va procéder comme l'année dernière, et offrir à quelques familles ciblées un chèque-cadeau de chez IGA pour permettre auxdites familles de passer un beau Noël.

**B) INTERSECTION DES RUES DE L'ÉGLISE ET COMMUNAUTAIRE – PAVAGE DÉTÉRIORÉ**

Madame la conseillère, Manon Cadieux, demande à ce que le pavage détérioré soit réparé à l'intersection des rues de l'Église et Communautaire. L'inspecteur municipal fera les travaux de réparation.

14-11-166

**POINT 19**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 30.

\_\_\_\_\_  
ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

\_\_\_\_\_  
MANON LAMBERT  
Directrice générale